

DÉCISION DU MAIRE

Décision N°68-2024	SERVICE URBANISME AUTORISATION DU DROIT DES SOLS • <i>Dépôt d'une déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente du village vacances Henri IV</i>
-----------------------	--

Le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de l'urbanisme, et notamment ses articles R.421-17 et L.151-19 ;

VU le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 9 juillet 2020, portant délégation du Conseil municipal au Maire, et notamment son point n°27 relatif au dépôt des demandes d'urbanisme, en vertu de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Clisson est propriétaire du village vacances Henri IV ;

CONSIDÉRANT que la Commune de Clisson a contractualisé l'exploitation du village vacances Henri IV sous la forme d'un bail emphytéotique administratif avec l'association TERNELIA ;

CONSIDÉRANT que la toiture de la salle polyvalente du village vacances Henri IV est vétuste ;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'entretien des bâtiments communaux, la Ville souhaite procéder à la réfection de la toiture de la salle polyvalente du village vacances Henri IV ;

CONSIDÉRANT que le projet est situé sur les parcelles cadastrées section AL numéro 760 et AL numéro 762 ;

CONSIDÉRANT que le dépôt d'une déclaration préalable est requis pour un tel projet ;

Prend la décision suivante :

Article 1. DECIDE de procéder au dépôt d'une demande de déclaration préalable pour la réfection de la toiture de la salle polyvalente du village vacances Henri IV, situé à Clisson.

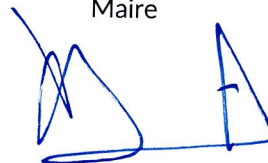
Article 2. DECIDE de signer toutes les pièces relatives à l'exécution de la présente décision.

Article 3. CHARGE Monsieur le Directeur général des services et le service "urbanisme" de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au représentant de l'État dans le Département et au service "instruction des autorisations du droit des sols" de Clisson Sèvre et Maine Agglo. Communication en sera faite lors de la prochaine séance du Conseil municipal.

Clisson, le 23 mai 2024

Par délégation du Conseil municipal,

Xavier Bonnet
Maire



Décision transmise à la Préfecture le **28 MAI 2024**
Et affichée le **28 MAI 2024**